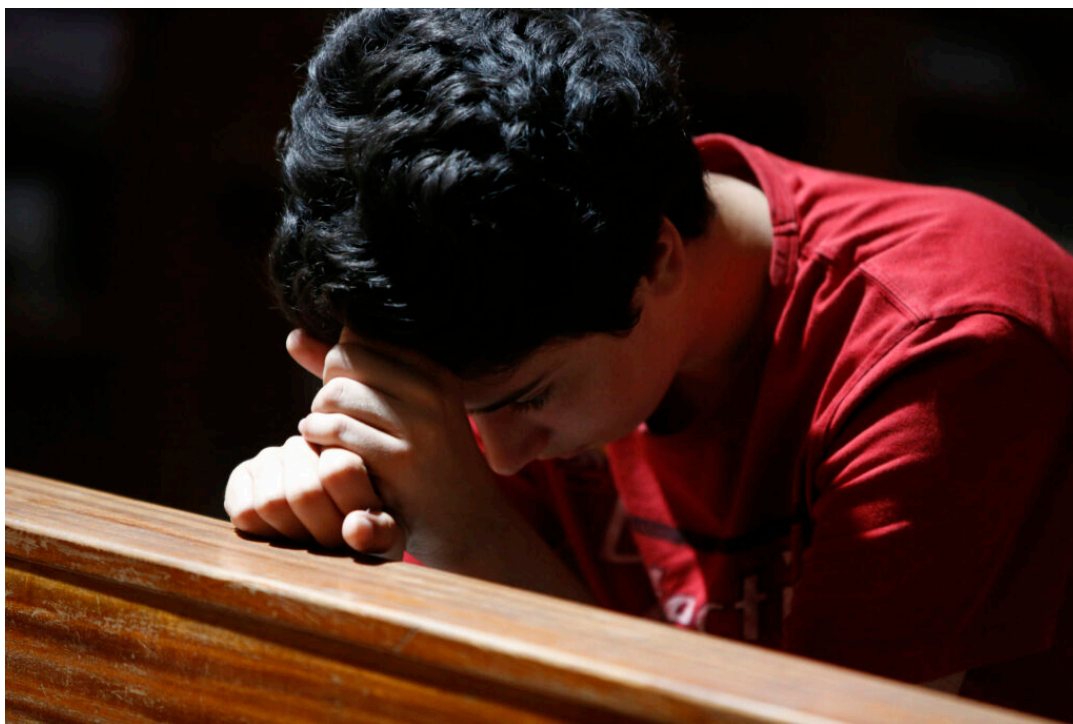


La question qu'il ne faut jamais poser

Publié le 23 juillet 2025 · Abbé Bernard de Lacoste · 2 min de lecture



« Pourquoi n'as-tu pas communie ? »

Madame est intriguée et inquiète. Sa curiosité est excitée. Elle voudrait savoir pourquoi son fils adolescent ne s'est pas approché de la sainte Table. N'est-il pas regrettable de se priver ainsi de tant de grâces ?

Et pourtant, une telle question est indiscreète, inopportune, déplacée, malvenue et inconvenante. La mère doit respecter la décision de son fils. Recevoir la sainte Eucharistie n'est jamais une obligation, sauf une fois l'an au temps de Pâques. Le reste de l'année, tout chrétien a le droit de rester à son banc au moment où le prêtre distribue la communion. Les raisons qui poussent à se priver de l'Eucharistie peuvent être nombreuses. Chacun est juge pour lui-même, mais il n'est pas permis de juger autrui, encore moins de lui demander les raisons de son comportement. Le jugement sur l'opportunité de communier est une question personnelle qui touche à l'intimité de la conscience. Que chacun s'examine tout en s'abstenant d'examiner autrui. Que la maman confie son fils à la Providence et prie pour lui. Dieu récompensera la discrétion maternelle !

Crédits photo : Philippe Lissac /Godong (Droits gérés)

Source : laportelatine.org/spiritualite/la-question-quil-ne-faut-jamais-poser
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France